

Entretien

« **Ou l'islam marche avec son siècle, ou il reste à la marge de la société moderne** »

jeudi 30 novembre 2006, par [BENCHEIKH Soheib](#), [TINCO Henri](#) (Date de rédaction antérieure : 19 novembre 2001).

Henri Tincq - « Le »ver" du terrorisme islamique n'était-il pas dans le fruit du Coran, compte tenu des nombreux versets à caractère belliciste qu'abrite le texte de la Révélation ?

Soheib Bencheikh - Je ne partage pas cet avis et aucun musulman censé ne le partage. Certes, le Coran recèle une dizaine de versets qui encouragent le musulman à prendre les armes pour se défendre. Je n'en cite qu'un à titre d'exemple : « Ceux qui font la guerre à Dieu et à son Prophète et s'évertuent à semer le scandale sur la terre seront tués ou crucifiés en guise de rétribution » (sourate V). De même, à côté de versets qui invitent au respect des juifs et des chrétiens, d'autres prônent le recours à la violence sans réserve contre les idolâtres ou les « polythéistes ». Mais la plupart de ces textes doivent être relativisés par les circonstances de leur révélation, replacés dans leur contexte historique, notamment celui du début de l'ère musulmane à Médine quand les premiers fidèles, sous la conduite du prophète Mahomet, se trouvaient assiégés par la coalition tribale qui voulait les éliminer.

"Je n'aurai pas la cruauté de rappeler que dans l'Ancien Testament - prenez le Deutéronome ou le deuxième livre de Samuel - se trouvent aussi des versets chargés de violence. Pour autant, je ne m'autorise pas à dire que la Bible cultive une théologie de la conquête et de la domination. Autrement dit, des textes sacrés doivent toujours être recadrés dans le contexte de leur révélation et de leur transmission. Il faut les relire, en dégageant leur valeur éternelle, universelle, non en les utilisant pour légitimer, à travers eux, nos projets politiques ou personnels.

- L'absence d'autorité d'interprétation dans l'islam ne favorise-t-elle pas les lectures les plus fondamentalistes comme étant, au fond, les plus rassurantes. Comment expliquez-vous le silence des autorités religieuses pour rectifier si besoin est, corriger, énoncer le bien et le vrai ?

- En islam, le fidèle est libre de son interprétation. L'islam est une religion libérale - tentons le mot - et individuelle. Elle n'a pas de clergé. Sa seule autorité, c'est son texte. L'islam ne possède qu'un Coran, mais une multitude d'interprétations, variables selon les lieux, les conditions de vie, les classes, le degré de civilisation. C'est ce qui fait, je crois, sa richesse, sa souplesse, son éternelle jeunesse.

« Mais la contrepartie est qu'aucune interprétation ne doit s'imposer par la force, par un quelconque moyen d'intimidation, au risque de la dérive. Or aujourd'hui, nous sommes en pleine dérive avec des groupes qui veulent imposer une interprétation unique, littérale et obscurantiste des textes. Je fais allusion aux groupes dits wahhabites ou salafites qui veulent imiter, au millimètre près, l'exemple du prophète Mahomet ! Mais le prophète était tellement lié à son siècle, ancré dans la culture et le mode de vie de son temps, qu'il est impossible de croire qu'il ait voulu imposer son exemple aux siècles suivants. Imiter, au XXI^e siècle, ses modes vestimentaires, ses goûts, sa façon de manger ou

de se comporter, cela relève de la folie. Or ce type d'imitation servile est une source de marginalisation pour l'islam dans le monde moderne. Le prophète n'a jamais demandé au musulman de vivre comme un marginal dans son siècle. Suivre la »sunna", c'est-à-dire la tradition, ce n'est pas revenir au premier siècle de l'Hégire, mais suivre un chemin pour le siècle d'aujourd'hui.

- Mais ne peut-on pas imaginer une sorte de révolte de l'intérieur de l'islam pour lutter contre ces dérives d'interprétation ?

- Elle est impossible. La première hérésie de la religion musulmane au XX^e siècle fut sa politisation. Dès l'indépendance des pays musulmans est né ce qu'on a appelé l'islam politique, c'est-à-dire un islam dicté par l'Etat, qui n'obéit qu'à l'Etat, n'est qu'un organe de l'Etat, le servant pour conforter son pouvoir et opprimer les populations. Mais l'Etat a suscité sa propre contestation, également au nom de l'islam, sur le « marché » de la prédication. Puisque l'Etat utilise la chaire de la mosquée pour faire passer ses consignes, les contestataires politiques empruntent aussi la chaire de la mosquée pour imposer leur version pure et dure de l'islam contre un Etat suspect et reconquérir le pouvoir. On connaît les échecs et les dérives sanglantes de cet islam politique.

"Dans les pays musulmans, c'est l'Etat qui salarie encore les imams. C'est lui qui fait la promotion de l'islam, mais quelle version de l'islam ? Un islam qui ne connaît pas le citoyen et ne connaît que le sujet. Qui ne connaît pas l'Etat de droit et ne connaît que le droit du prince. Qui ne connaît pas le vote démocratique, l'expression libre du peuple souverain et ne connaît que le serment d'allégeance. Je suis convaincu que l'Etat musulman enseigne sa propre négation à travers l'enseignement d'un islam qui ne se réforme pas et reste compris pour une société tribale, patriarcale, traditionnelle.

- Mais pourquoi est-il si difficile de réformer l'islam, à l'instar par exemple de ce qui s'est passé dans les Eglises chrétiennes, à partir d'une contestation de l'exégèse officielle des Ecritures ?

- Un texte sacré ne s'exprime jamais tout seul. Il passe à travers une compréhension, intelligente ou pas, littérale ou pas, rationnelle ou pas. Prenons l'exemple des talibans : ils n'appliquent pas le Coran, ou plutôt, s'ils en appliquent quelques bribes, c'est toujours à travers l'interprétation la plus archaïque et la plus anachronique. Ils appliquent un droit musulman qui est le fruit d'une œuvre humaine, non divine comme ils le prétendent, élaboré du IX^e au XII^e siècle qui, ensuite, a été sacralisé. Et ils osent appeler cela « charia » ! La « charia » est un mot mystique, c'est la voie qui mène à Dieu.

« Les contradictions entre ce droit musulman et le texte sacré d'origine sont nombreuses. Prenons l'exemple de la liberté religieuse. Celle-ci est, en toutes lettres, garantie par le Coran, mais le droit musulman, fondé sur quelques »haddiths« attribués au prophète, interdit au fidèle de changer sa religion. De même impose-t-il au non-musulman d'appartenir à l'une des trois catégories suivantes : ou il est »dhimmi« , protégé par une sorte de code d'honneur ; ou »muahid« , ressortissant d'une nation avec lequel le pays musulman a signé un pacte de non-agression ; ou »harbi« , étranger habitant un pays non musulman. Comment voulez-vous appliquer un tel programme dans les conditions du monde d'aujourd'hui ? »Faire d'un droit musulman issu des sociétés patriarcales une sorte de droit universel, valide en tout temps, c'est ce que j'appelle la « bédouinisation » de l'islam, une autolimitation de l'évolution des sociétés musulmanes. La justice d'un siècle devient injustice dans un autre siècle. Par exemple, en Algérie s'applique encore le « fiqh » (droit) malékite, véritable gestionnaire de la vie privée et de la vie familiale. Si je divorce de ma femme, c'est elle qui doit quitter l'appartement avec ses enfants. Pourquoi ? Parce que dans le « fiqh » malékite, à une époque où la vie s'organisait autour des clans - et non des HLM -, la femme divorcée devait quitter le clan de son mari pour réintégrer celui de son père. Rien n'a changé, même si les structures de la vie sociale ont été bouleversées.

« Toute tentative de réformer l'islam - et le droit musulman en particulier - passe donc par un travail de désacralisation, par une relecture des textes à la lumière de l'intelligence moderne, par la recherche d'une orientation, d'une courbe comme on dirait en mathématiques, pour permettre au musulman de bien vivre son islam aujourd'hui. Si cette désacralisation ne se fait pas, c'est la sécularisation ou la laïcisation qui s'en-suivront, dans les pires conditions. La sécularisation de la société dans l'Europe chrétienne n'a pas attendu le concile Vatican II. L'islam n'est pas différent à cet égard : ou il marche avec son siècle, ou il reste à la marge de la société moderne. » Je reste optimiste. Je crois que la barbarie commise au nom de l'islam - les tueries en Algérie, la réduction d'un peuple en esclavage dans l'Afghanistan des talibans, le terrorisme qui a dramatiquement frappé les Etats-Unis - a définitivement éveillé la conscience internationale. Il est désormais clair que l'islam ne peut plus être la propriété d'un groupe de musulmans ou d'Etats musulmans qui veulent en monopoliser l'interprétation. L'islam a vocation à l'universel, c'est-à-dire qu'il doit être soumis à la critique, accepter certaines valeurs qui relèvent d'un droit universel, en refuser d'autres.

- On comprend mal cet optimisme compte tenu de la puissance de l'influence wahhabite et de la confiscation de l'islam, que vous avez décrite, par les autorités des Etats ?

- Vous avez mis le doigt sur les deux maux principaux. La montée du wahhabisme, il faut naturellement la dénoncer avec force, même si je la crois en déclin dans de nombreux pays, comme l'ont démontré Olivier Roy et Gilles Kepel. Le militant islamiste n'est plus le héros qu'il a pu être hier, jusque dans certaines banlieues françaises. Il est devenu le comptable des malheurs qu'il a engendrés. L'Arabie saoudite elle-même souffre du wahhabisme qui est pourtant sa doctrine officielle. L'élite de ses jeunes « décideurs », qui voyagent, font des études à l'étranger, mesure de mieux en mieux les obstacles soulevés par cette vision juridique, sèche, archaïque, meurtrière de l'islam. Quant à l'islam officiel, je répète qu'il travaille contre son intérêt même. Il dit que l'islam est fraternité, tolérance, paix, civilisation, mais ces mots n'ont aucun sens dans le droit musulman tel qu'il s'applique encore aujourd'hui.

- La construction d'un islam français, auquel vous êtes associé, peut-il avoir demain valeur d'exemplarité ?

- Oui, mais cela se fera à travers des individus poussés uniquement par leurs convictions et qui n'ont pas peur de ramer à contre-courant. Hélas, guidées par le seul souci sécuritaire ou politicien, les autorités françaises n'ont pas toujours aidé ces pionniers, à quelques exceptions près. Je rends hommage à M. Pasqua qui a voulu créer un « islam de France » et non un « islam en France » ; à M. Chevènement qui a tenté de l'inscrire dans le paysage laïque français. Depuis le départ de M. Chevènement, je crains que le ministère de l'intérieur ne veuille faire la part trop belle, dans les projets de représentation future de la communauté musulmane, à des groupes marqués par l'islamisme. Ils n'ont aucun moyen de liberté dans les pays musulmans dont ils sont issus, mais ils trouvent chez nous pignon sur rue. J'aimerais dire au gouvernement que son projet risque, involontairement, de banaliser l'islamisme ou de légitimer l'obscurantisme religieux en France."

P.-S.

* Paru dans Le Monde du 19 novembre 2001. Propos recueillis par Henri Tincq.

* Soheib Bencheikh est mufti de Marseille (France).